

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET D'EXTENSION DE LA ZAC ATALANTE VIASILVA

Une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme est organisée par Rennes Métropole sur le projet d'extension de la Zone d'aménagement concernée (ZAC) Atalante ViaSilva, située sur les communes de Cesson-Sévigné et de Rennes.

Elle a été décidée par délibération n° C 2025-036 du conseil métropolitain du 13 mars 2025 et vise à modifier les dossiers de création et de réalisation de cette ZAC, ainsi que son programme des équipements publics.

Cette concertation est organisée **du 06 juin 2025 jusqu'au 30 septembre 2026**.

Pendant cette durée, le dossier de concertation préalable pourra être consulté par le public :

- Sur le site internet de **La Fabrique Citoyenne** : <https://fabriquecitoyenne.fr/project/zac-atalante-viasilva/presentation/presentation>
- Sur **support papier**, à l'accueil de la Mairie de Cesson-Sévigné (1 esplanade de l'hôtel de ville, 35510 Cesson-Sévigné), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Une **exposition publique** sera mise en place et la tenue de cette exposition publique fera l'objet d'une information préalable sur le site internet de la fabrique citoyenne et sur le site internet de la Commune de Cesson-Sévigné.

Une **réunion publique** destinée à présenter les principaux enjeux et objectifs du projet d'extension de la ZAC Atalante ViaSilva sera organisée le **mardi 10 juin 2025 à 18h30** dans la salle EVENTS du POOOL, située au 1179 avenue des Champs Blancs, 35510 Cesson-Sévigné.

Pendant toute la durée de la concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pourront être transmises ou consignées :

- Par voie numérique, sur le **registre dématérialisé** accessible depuis le site internet de La Fabrique Citoyenne : <https://fabriquecitoyenne.fr/project/zac-atalante-viasilva/presentation/presentation>
- Par écrit sur le **registre papier de concertation** accessible au public à l'accueil de la Mairie de Cesson-Sévigné (1 esplanade de l'hôtel de ville, 35510 Cesson-Sévigné), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation, ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la concertation, un bilan en sera dressé.

Fait à Rennes, le 22 mai 2025

Pour la Présidente et, par délégation,
La Vice-présidente déléguée à l'Aménagement,

L. BESSERVE

